

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2012-09-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 10^e jour du mois de septembre deux mille douze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac
Jacquelin Martel

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2012-09-174

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
5. Adoption du procès-verbal du 13 août 2012 + résolutions modifiées
6. Adoption des comptes à payer
7. Renouvellement des assurances collectives
8. Embauche de journaliers à la voirie municipale
9. Nomination membre au Comité consultatif d'urbanisme
10. Assemblée de consultation, modification plan d'urbanisme (Perthuis)
11. Assemblée de consultation, modification plan d'urbanisme (Ie-101)
12. Assemblée de consultation, modification suite à l'article 59
13. Adoption règlement, modification suite à l'article 59

14. Avis de motion, modifications règlement de zonage
15. Dérogation mineure, Chemin de l'Étang
16. Dérogation mineure, 450 2^e Avenue
17. Dérogation mineure, 850 rue Saint-Charles
18. Formation des employés pour le déneigement
19. Approbation du règlement d'emprunt numéro 19-2012 au montant de 1 980 000 \$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
20. Engagement d'un fonctionnaire désigné sur une base temporaire
21. Transfert de poste budgétaire
22. Achat de sel et sable d'hiver
23. Circonscriptions électorales fédérales
24. Appui au projet de la CAPSA
25. Nomination des membres du comité de développement durable
26. Zones de restrictions du quai de Portneuf
27. Période de questions sur les sujets traités
28. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h40 Fin : 19h53

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 10 septembre 2012. (du 14 août au 10 septembre 2012)

Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif

Un rapport budgétaire comparatif en date du 30 août 2012 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 10 septembre 2012, par la directrice générale et trésorière.

Rés.2012-09-175

Adoption du procès-verbal du 13 août 2012 + résolutions modifiées

Une copie du procès-verbal et des résolutions modifiées ont été remises à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 13 août 2012 et les résolutions modifiées soient acceptés tels que présentés.

Rés.2012-09-176

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 192 545.15 \$.

Liste des comptes à payer	107 105.40 \$
Liste des chèques émis	22 403.25 \$
Liste transaction internet	9 298.17 \$
Liste chèques manuels	2 841.84 \$
Liste des salaires	50 896.49 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Rés.2012-09-177

Renouvellement des assurances collectives

Considérant que le renouvellement des assurances collectives vient à échéance le 1^{er} octobre prochain;

Considérant que l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes permet de reconduire la soumission pour les assurances ayant une période inférieure à cinq ans sans demander de soumission;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de reconduire les assurances collectives avec la compagnie La Croix Bleue, pour un montant de 43 869.92 \$ taxes incluses, le tout pour une période de 12 mois.

Rés.2012-09-178

Embauche de journaliers à la voirie municipale

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Roger Doucet à titre d'employé temporaire aux travaux publics aux conditions suivantes :

- Pour la période du 11 septembre au 20 novembre 2012
- aux conditions établies à la convention collective

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Yoan Rochefort à titre d'employé temporaire aux travaux publics aux conditions suivantes :

- pour la période du 10 septembre au 3 novembre 2012, selon les besoins du directeur des travaux publics
- aux conditions établies à la convention collective

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec cinq voix favorables et une voix défavorable.

Rés.2012-09-179

Nomination membre au Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE madame Karine St-Arnaud soit nommée membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

QUE mesdames Diane Godin, Esther Savard, Anick Leclerc et messieurs Philippe Gignac, Jacquelin Martel soient nommés substitut au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

Assemblée de consultation, modification plan d'urbanisme (Perthuis)

Monsieur le maire explique le projet de règlement intitulé « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin de créer de nouvelles aires d'affectation résidentielle de villégiature dans la seigneurie de Perthuis à même une partie des affectations forestière et récréative ». Considérant qu'un tel règlement vise à attribuer une affectation résidentielle de villégiature aux abords des lacs Montauban, au Cèdres, Travers et Le Gros Lac, situés dans la seigneurie de Perthuis, de façon à permettre la création de terrains destinés à la construction de maisons de villégiature.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Assemblée de consultation, modification plan d'urbanisme (Ie-101)

Monsieur le maire explique le projet de règlement intitulé « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin d'agrandir l'affectation industrielle-extraction à même l'affectation expansion industrielle-extraction ». Considérant qu'un tel règlement vise à permettre l'agrandissement de la carrière opérée par l'entreprise Construction et Pavage Portneuf inc. à l'endroit où une affectation expansion industrielle-extraction a été déterminée au plan d'urbanisme.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Assemblée de consultation, modification suite à l'article 59

Monsieur le maire explique le projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de lotissement numéro 114, le règlement de zonage numéro 116 ainsi que le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 et visant à assurer la concordance avec le règlement numéro 339 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf concernant la construction résidentielle en zone agricole ». Considérant qu'un tel règlement vise à inclure au règlement de lotissement une disposition applicable aux îlots déstructurés lors d'un morcellement visant la création de nouveaux emplacements résidentiels. Il vise également à modifier le règlement de zonage de façon à retirer la notion d'aire résidentielle protégée et les normes applicables à de telles aires apparaissant au chapitre 16, à introduire une disposition au chapitre 16 précisant que les installations d'élevage ne seront pas contraintes par les résidences implantées en vertu de l'article 59 et à préciser le cadre normatif applicable à l'implantation de nouvelles résidences en zone agricole apparaissant au chapitre 20. Par ailleurs, il vise à modifier le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme en ajoutant une modalité particulière lors d'une demande de permis pour la construction d'une résidence en vertu de l'article 59 à l'intérieur d'une zone agro forestière.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2012-09-180

Adoption règlement, modification suite à l'article 59

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement « Modifiant le règlement de lotissement numéro 114, le règlement de zonage numéro 116 ainsi que le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 et visant à assurer la concordance avec le règlement numéro 339 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf concernant la construction résidentielle en zone agricole » soit adopté.

Avis de motion, modifications règlement zonage

Je, Esther Savard, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage afin de faciliter l'application de certains articles.

Dérogation mineure, Chemin de l'Étang

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

Rés.2012-09-181

Dérogation mineure, 450 2^e Avenue

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 24 août 2012;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 116 à l'article 7.2.2;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement des bureaux sur 2 étages vers l'est sans dépasser la façade principale. Cet agrandissement ne doit pas avoir de fenêtre vers le terrain du voisin à l'est;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 31 juillet 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9772 86 7418 pour la zone M-7 sur le lot 2 980 372 du cadastre officiel du Québec, sis au 450 2^e Avenue.

Rés.2012-09-182

Dérogation mineure, 850 rue Saint-Charles

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 24 août 2012;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 116 aux articles 6.2.5.2 et 10.2.1;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à régulariser la situation de la galerie actuellement localisée dans l'emprise de la rue et un agrandissement arrière localisé dans la marge de recul de 15m avec la voie ferrée;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 31 juillet 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9975 13 5707 pour la zone M-103 sur le lot 2 981 670 du cadastre officiel du Québec, sis au 850 rue Saint-Charles.

Rés.2012-09-183

Formation des employés pour le déneigement

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le directeur des travaux publics envoie les 2 journaliers municipaux, messieurs Richard Fortin et Sylvain Trudel pour suivre une formation sur l'opération de véhicule d'hiver au coût de 325 \$ plus taxes par candidat.

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Rés.2012-09-184

Approbation du règlement d'emprunt numéro 1-2012 au montant de 1 980 000 \$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté une politique québécoise de gestion des matières résiduelles et un plan d'action 2011-2015 qui fixent des objectifs à atteindre afin d'accroître la récupération, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles;

Considérant que pour atteindre ces objectifs, la Régie a décidé d'implanter la collecte des matières organiques à compter du 1^{er} mai 2013;

Considérant que la Régie doit procéder à l'achat et à la distribution de bacs à tous les contribuables;

Considérant que cet investissement est éligible à une subvention égale à 33% du coût d'achat de la part du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

Considérant que les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le secrétaire-trésorier de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf approuve le règlement d'emprunt numéro 19-2012 adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 23 août 2012 autorisant un emprunt au montant de 1 980 000 \$.

Rés.2012-09-185

Engagement d'un fonctionnaire désigné sur une base temporaire

Considérant que monsieur Jean-François Jourdain sera absent du 28 octobre 2012 au 8 mars 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE madame Marilyn Gingras soit engagée comme fonctionnaire désignée sur une base temporaire à temps partiel pour la période du 28 octobre 2012 au 8 mars 2013.

QUE madame Marilyn Gingras aura une période de formation avec monsieur Jourdain entre le 10 septembre et le 28 octobre 2012; pour un maximum de 15 jours.

QUE le salaire sera déterminé selon la convention collective en vigueur.

Rés.2012-09-186

Transferts de poste budgétaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE des transferts de postes budgétaires soient faits de la façon suivante :

Poste budgétaire	Description	Budget initial	Budget modifié	Augmentation Ou Diminution
0270140522	Entr.& réparation infrastructure Marina	1 500 \$	10 000 \$	+ 8 500 \$
0270120522	Entr. & réparation Bâtiment et terrain OTJ	4 800 \$	10 800 \$	+ 6 000 \$
0222020522	Entr. & réparation Édif. Mun. Caserne sud	13 300 \$	30 000 \$	+ 16 700 \$
0219010999	Autres objets imprévus	35 000 \$	0	-35 000 \$
0270190526	Entr. & répar. mach. outil ski de fond	2 000 \$	5 000 \$	+ 3 000 \$
0232030649	Pièces & acc. autres	10 000 \$	15 000 \$	+ 5 000 \$
0241423526	Entretien équipement	2 000 \$	7 000 \$	+ 5 000 \$
0232010999	Autres objets imprévus	45 000 \$	35 800 \$	- 9 200 \$

Rés.2012-09-187

Achat de sel et sable d'hiver

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'achat et le transport du sel de déglacage, pour l'hiver 2012-2013, pour une quantité approximative de 200 tonnes métriques au coût de 85.50 \$ la tonne métrique, taxes en sus.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'achat de sable d'hiver, pour l'hiver 2012-2013, pour une quantité approximative de 2500 tonnes métriques au coût de 5.85 \$ la tonne métrique, taxes en sus.

Rés.2012-09-188

Circonscription électorale fédérale

Considérant que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales a publié sa proposition pour le redécoupage des circonscriptions québécoises;

Considérant que les modifications proposées à l'actuelle circonscription fédérale de Portneuf – Jacques-Cartier sont significatives;

Considérant que le nouveau territoire de la circonscription comprendrait :

- a) une partie de la ville de St-Augustin-de-Desmaures
- b) la partie de la MRC de la Jacques-Cartier incluant les municipalités de St-Gabriel-de-Valcartier, Shannon, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-St-Joseph;
- c) l'entièreté de la MRC de Portneuf;
- d) les municipalités de St-Adelphe et St-Séverin, dans la MRC de Mékinac;
- e) une partie de la MRC des Chenaux longeant le Chemin du Roy;
- f) une partie de la ville de Trois-Rivières.

Considérant que la nouvelle circonscription serait renommée Anne-Hébert;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales de reconsidérer le découpage de l'actuelle circonscription fédérale de Portneuf – Jacques-Cartier en incluant toute la ville de St-Augustin-de-Desmaures.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf souhaite conserver le nom de la circonscription « Portneuf – Jacques-Cartier » étant donné que le nom de Portneuf a une valeur identitaire pour les personnes qui l'habitent et que le nouveau nom ressemble à une autre circonscription.

QUE la Ville de Portneuf demande l'appui des autres municipalités de la MRC de Portneuf.

Rés.2012-09-189

Appui au projet de la CAPSA

Considérant que la CAPSA, l'organisme de bassin versant des rivières Sainte-Anne, Portneuf et du secteur La Chevrotière, en collaboration avec la Corporation du Parc naturel régional de Portneuf, travaillent à l'élaboration d'une étude avant-projet d'aménagement durable de la faune en milieu forestier sur le territoire du Parc naturel régional de Portneuf;

Considérant qu'une partie du Parc naturel régional de Portneuf est situé sur le territoire de la Ville de Portneuf;

Considérant que dans cette étude avant-projet un portrait global du territoire, qui comprendra le potentiel faunique et des recommandations spécifiques quant à l'aménagement, sera fait dans le but de protéger et de mettre en valeur la faune dans l'objectif d'engendrer des retombées environnementales, économiques et sociales pour le parc et la région;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf appuie la CAPSA dont son projet intitulé : «Étude avant-projet d'aménagement durable de la faune en milieu forestier sur le territoire du Parc naturel régional de Portneuf».

Rés.2012-09-190

Nomination des membres du comité de développement durable

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité :

QUE les personnes suivantes soient nommées pour siéger au Comité de développement durable :

- **Secteur économique**

CLD de Portneuf, madame Stéphanie Poiré

- **Secteur social**

Service des loisirs de Ville de Portneuf, madame Anaïs Jardon

Implication, expérience de commissaire et secteur Grondines, madame Isabelle Mainguy

Implication sociale et de Portneuf, monsieur Jean Genest

- **Secteur environnement**

Fromagerie/agriculture/produits biologiques/Grondines, monsieur Charles Trottier

- **Citoyens**

Retraitée Alcoa/Deschambault, madame Lise Sylvain

Culture et patrimoine Deschambault-Grondines/Deschambault, monsieur Donald Vézina

- **Conseils municipaux**

Conseiller municipal de Deschambault-Grondines, monsieur Christian Denis

Conseiller municipal de Portneuf, monsieur Jacquelin Martel

Conseillère municipal de Portneuf (substitut), madame Chantale Hamelin

Maire de Deschambault-Grondines, monsieur Gaston Arcand

Maire de Portneuf, monsieur Nelson Bédard

Rés.2012-09-191

Zones de restrictions du quai de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE le quai de Portneuf est un atout majeur pour le développement récréotouristique pour la communauté locale et régionale;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus (CRÉ) a cité le quai de Portneuf dans son plan quinquennal de développement comme étant un site à développer sur la voie maritime Portneuf-Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE des investissements majeurs ont déjà été réalisés pour le développement récréotouristique par la construction de la marina et de son restaurant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Portneuf et le CLD de Portneuf investissent des efforts en vue d'amener des bateaux de croisière et à faire du quai de Portneuf un lieu d'arrêt, que ces efforts ont commencé à porter fruit et que cela s'inscrit dans la vocation récréonautique et récréotouristique que souhaite promouvoir et amplifier la Ville au bénéfice de l'ensemble de la région portneuvoise;

CONSIDÉRANT QUE l'accueil de bateaux de croisière nécessite que le quai possède une surface d'accostage sécuritaire, appropriée et attrayante;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure pourrait également servir ponctuellement de port complémentaire au niveau commercial;

CONSIDÉRANT QUE, par le biais d'un avis public, le gouvernement fédéral a mentionné que le quai serait en partie condamné et que des clôtures et affiches seraient installées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Portneuf demande à Transport Canada que le quai soit sécurisé et ce, de façon durable et attrayante pour l'industrie récréonautique et commercial;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf demande à Transports Canada d'avoir un quai sécuritaire et attrayant, aménagé dans une perspective de développement durable.

QUE la Ville de Portneuf manifeste son total désaccord à Transports Canada, concernant l'aménagement des lieux proposé.

QUE la Ville de Portneuf demande au gouvernement fédéral de prioriser une réfection des lieux qui rendra le site plus esthétique et représentera une solution durable pour le tourisme nautique régional et pour le volet commercial complémentaire.

Période de questions sur les sujets traités

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h41

Fin : 20h45

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 46 hres.

Maire

Greffière